



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un enseignement de théologie musulmane non confessionnel

Question écrite n° 6822

Texte de la question

M. Sylvain Waserman interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'opportunité de créer au sein de l'université de Strasbourg un enseignement de théologie musulmane non confessionnel. L'université de Strasbourg dispose déjà de deux facultés de théologie catholique et protestante. La théologie dispensée dans l'université publique est une discipline universitaire qui dispose de sections au conseil national des universités. La création d'un enseignement de théologie musulmane à Strasbourg permettrait de créer une synergie avec le pôle déjà existant de théologie académique, d'islamologie, d'interreligieux et de sciences et d'histoire des religions. Cette synergie permettrait de mutualiser les moyens et de développer les échanges internationaux. Un tel projet répond à la nécessité de former, en France et sur un standard académique, des cadres religieux et des formateurs de haut niveau. Elle faciliterait la circulation d'un discours légitime adossé à une méthodologie universitaire. Enfin, un tel projet viendrait en complémentarité des dispositifs de formation qui existent actuellement dans le cadre des accords bilatéraux que la France a passé avec différents pays. À l'heure où le Gouvernement étudie les possibilités d'une nouvelle organisation de l'islam en France, ce projet permettrait d'y contribuer, dans le strict cadre du principe de laïcité, en y apportant une réponse innovante, parmi d'autres. Ce projet étant positif et nécessaire, il lui demande de se prononcer sur cette initiative et de lui donner une impulsion déterminante.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Waserman](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6822

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2498

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)